

**DELIBERATION N° 2000/04-03 - MODIFICATION DU
TABLEAU DES EFFECTIFS : RECRUTEMENT DE 2
AGENTS SOUS CONTRAT EMPLOI SOLIDARITE**

Monsieur REMY, Adjoint au Maire chargé du personnel, indique à l'Assemblée que pour faire face à des besoins saisonniers importants, de travaux extérieurs, d'entretien de voiries et d'espaces verts, il est nécessaire de renforcer les effectifs des services techniques. Ces deux agents seraient chargés de la propreté de la Commune, mais également, et selon les besoins, de divers travaux techniques.

Il propose de recruter deux agents sous contrat emploi solidarité pour une période de un an, à compter de Mai 2000.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par 22 voix pour et 5 abstentions, décide :

- de donner son accord pour le recrutement de deux agents en contrat emploi solidarité pour une durée de un an, à temps partiel, pour une durée hebdomadaire de 20 heures, à compter de Mai 2000,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec la D.D.T.E., ainsi que les contrats de travail,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget en cours.